

## Le Lange et Mandramont

En me reportant à l'Étude historique de l'ancien Ban de Fraize, par l'abbé Flayeux, curé de Ménarmont (M. & M ), frère de notre ancien maire, j'ai trouvé l'origine de ces noms : Mandray et Mandramont.

Ce fut à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle que les trois villæ (1) : ville Haute, ville à Mi et ville Dessous, prirent ce nom de Mandray. Jusque là, elles ressortissaient de la paroisse de Fraize.

Puis la situation fut inversée ; Mandray devint chef-lieu de la paroisse et Fraize ne fut plus que son annexe, ne conservant plus à Mandray qu'une chapelle de secours.

\*

\* \*

A la page 16 de son livre, l'abbé Flayeux écrit : le siège de la paroisse était Mandray, où les disciples de St Dié avaient fondé un oratoire sous le titre de St Jacques et de St' Martin, déjà patrons de l'oratoire primitif.

Entre-deux-Eaux fut démembré de Saulcy et donné comme annexe à Mandray.

L'historien dom Calmet, abbé de Senones, prétend que cette primauté paroissiale a donné son nom à Mandray. « Dans la basse latinité, a-t-il écrit, on appela Mandra une église, un monastère, une demeure en général. »

Le chanoine Rhuyr prétend que Mandray, tiré du grec, signifie retraite du bétail.

Pour moi, je préfère l'explication très admissible de dom Calmet. Car le Chapitre de Saint-Dié possédait, outre l'oratoire, de grands domaines au territoire des trois villæ.

Il est donc normal que Mandray, tout proche du monastère de Saint Dié, soit devenu une annexe, une succursale, et sans doute un lieu de repos et de retraite pour les moines âgés, fatigués ou malades.

Mandray, de nos jours, a conservé en patois son nom primitif : Mandrâ.

\*

\* \*

C'est à cette époque que, pour la première fois, apparut le nom de Mandramont qui désigna la forêt située au sud de Mandray. Ceci est très important.

Alors, comment ce Mandramont de Mandray a-t-il franchi la crête du Lange (forêt communale et territoire de Fraize) pour désigner les fermes échelonnées sur la montée du Mazeville à la crête de Montégoutte ?

Ce fut le résultat de l'imprécision du texte élaboré en 1680 par les experts qui, à la suite de continuel procès entre le Chapitre de Saint-Dié et les seigneurs laïques, procédèrent à la délimitation du Ban de Fraize.

Voici les limites de ce Ban :

La montagne de Mandramont selon le degost des eaux du côté du ban de Fraize... Ainsi la montagne de Mandramont était bien limitée par le degost des eaux du côté du ban de Fraize, donc par la crête du Lange sur le territoire de Fraize.

Et les fermes échelonnées sous le Lange, de la montée du Mazeville à la crête du Montégoutte, ne pouvaient pas être Mandramont mais étaient aussi le Mazeville.

D'ailleurs, si la forêt située au sud de l'église de Mandray avait pris le nom de Mandramont, la forêt communale de Fraize avait conservé ce nom de Lange (de l'allemand lang : long).

Le Lange était un long éperon, détaché du Rosberg, entre les fermes ruinées du

---

1 Pluriel de villa.

Rosberg et de la Capitaine, qui s'étendait vers l'Ouest jusqu'à la crête de Montégoutte, d'abord au ban de Saulcy (forêt sectionale de Contramoulin) à celui d'Anould (forêt communale dite de Rougifaing), puis le ban de Fraize encore avec le promontoire de Heindimont, prolongé par le Chêneau.

Donc, il n'exista, géographiquement, aucun Mandramont sur le territoire du ban de Fraize

Alors, que dire de l'erreur monumentale de ceux qui établirent le plan cadastral de la commune de Fraize, donnant ce nom de Mandramont à la montée du Mazeville jusqu'à la maison Becking.

Je renforcerai encore ma thèse en établissant l'étymologie de ce nom de Mazeville, que personne, pas même l'abbé Flayeux, n'a pu découvrir, et pour cause !

J. VALENTIN